



42, rue du Moulin de la Pointe  
75013 Paris  
e-mail : [contact@ibuka-france.org](mailto:contact@ibuka-france.org)

**Ibuka France**  
**Communauté rwandaise de France**  
**Collectif des parties civiles pour le Rwanda**  
**Collectif VAN**  
**SOS Racisme**  
**Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme**  
**Survie**  
**Union des Etudiants Juifs de France**

**Mairie du XVII<sup>ème</sup> arrondissement**  
**6-20, rue des Batignolles**  
**75017 Paris**  
**A l'attention de Monsieur Geoffroy Boulard,**  
**Maire du XVII<sup>ème</sup> arrondissement de Paris**

Paris, le 27 novembre 2020

***Lettre recommandée avec accusé de réception***

Objet : hommage public à Bernard Debré dans le XVII<sup>ème</sup> arrondissement de Paris

Monsieur le Maire,

Lors de la séance du conseil municipal du XVII<sup>ème</sup> arrondissement, tenue le 2 novembre 2020, les élus ont voté à l'unanimité le projet de baptiser « une voie ou une place parisienne » du nom de Bernard Debré. Vous avez, à cette occasion, salué son engagement politique parisien et national ainsi que sa carrière dans le domaine médical en France et dans le monde.

Toutefois, comment oublier dans cet éloge que les écrits signés par Bernard Debré au sujet du génocide commis contre les Tutsi au Rwanda en 1994 seraient aujourd'hui passibles d'être poursuivis en justice pour négationnisme ? Et qu'ils vont contre la volonté manifestée par le Président Macron en 2019 de transmettre la mémoire du génocide contre les Tutsi ?

En 1998, Bernard Debré faisait paraître *Le Retour du Mwami : la véritable histoire des génocides rwandais*, apportant crédit aux thèses défendues par les falsificateurs de l'Histoire, dès l'époque du génocide. Il sacrifiait dans ces pages à l'idée d'un projet hégémonique « tutsi » qui expliquerait à la fois le génocide commis en 1994 ainsi que la déstabilisation de l'Afrique centrale dans les années suivantes.

A cette lecture ethniste caricaturale, s'ajoutait la minoration du génocide commis contre les Tutsi par la défense de la thèse fallacieuse du « double génocide », suggérée par le sous-titre de l'ouvrage ou affirmée par la phrase suivante : « *le nettoyage ethnique organisé par les Tutsi se révèle aussi brutal et organisé que le génocide perpétré par les Hutu* ». Il qualifiait par ailleurs les Tutsi de « nazis avant l'heure ».

Engagés pour la défense de la mémoire et de l'histoire des victimes et des rescapé-es du génocide contre les Tutsi au Rwanda, nous ne saurions fermer les yeux sur l'apport de Bernard Debré au dévoiement d'une histoire aussi douloureuse.

Non, il n'y a pas eu « *des génocides rwandais* » mais bien un seul, dont les victimes désignées étaient les Tutsi.

Non, ce génocide n'est pas le fruit d'un complot ourdi par des Tutsi pour s'emparer du pouvoir au prix des vies de leurs proches. C'est bien le résultat d'un processus politique engagé depuis 1959 par un pouvoir Hutu extrémiste, revendiquant une suprématie au nom du « *peuple majoritaire* » hutu, responsable de l'instauration d'un régime de discrimination systématique des Tutsi.

Non, dénaturer un génocide, fût-il commis en terre africaine, n'est pas un acte anodin, fût-il assumé par un médecin de renom et un ancien ministre de la République française.

Plus de vingt-six ans après les faits, en dépit des travaux historiques accumulés qui permettent une compréhension claire de l'enchaînement des événements, ainsi que des enjeux politiques et éthiques liés à ce crime contre l'humanité, nous constatons avec regret que les manipulations opérées au sujet de l'histoire du génocide commis contre les Tutsi au Rwanda en 1994 n'empêchent pas un hommage public à leur auteur.

La seule mesure appropriée pour réparer cette offense à la mémoire des victimes et stopper ce qui ressemble très fort à une désinformation du public est qu'aucune rue de Paris ne soit ainsi dénommée.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

**Les signataires,**

**Pour Ibuka France : Etienne Nsanzimana, Président**   
**Pour la Communauté rwandaise de France : Angélique Ingabire, Présidente**  
**Pour le Collectif des parties civiles pour le Rwanda : Alain Gauthier, Président**  
**Pour le Collectif VAN : Séta Papazian, Présidente**  
**Pour SOS Racisme : Dominique Sopo, Président**  
**Pour la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme : Mario Stasi, Président**  
**Pour Survie : Fabrice Tarrit, Président**  
**Pour l'Union des Étudiants Juifs de France : Noémie Madar, Présidente**

Copie à :

Madame Anne Hidalgo  
Maire de Paris  
Hôtel de Ville  
Place de l'Hôtel de Ville  
**75196 Paris cedex 04**